

PassepART, un nouveau programme de microfinancement au service de l'élève francophone

Ottawa, le 24 septembre 2019 – Un an après l'annonce officielle de la création d'un nouveau programme de microsubventions, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est heureuse de lancer PassepART. Ce programme national vise à accroître l'offre d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales au sein des 700 écoles francophones en contexte minoritaire au Canada. Cette <u>vidéo</u> donne un aperçu du programme.

PassepART voit le jour grâce à un financement de 7,5 millions \$ sur quatre ans du ministère fédéral du Patrimoine canadien, en lien avec le Fonds d'action culturelle communautaire (FACC).

Les organismes artistiques, culturels et communautaires sans but lucratif ont maintenant la possibilité de recevoir une microsubvention de 1 500 \$ pour offrir des activités aux élèves de la maternelle à la 12^e année par le biais de partenariats avec les établissements scolaires. PassepART accorde une microsubvention par activité, par école, par année scolaire, pour un maximum de quatre microsubventions en quatre ans.

« PassepART fait le pont entre l'école et la communauté afin que l'élève francophone ait un plus grand accès à des activités enrichissantes qui sont en lien avec le curriculum artistique provincial ou territorial », explique Martin Théberge, président de la FCCF.

Ultimement, le programme vise à resserrer les liens entre les organismes et les 700 écoles de langue française en situation minoritaire au Canada. Afin d'avoir droit à une microsubvention, les organismes admissibles doivent entrer en partenariat avec un établissement scolaire. « PassepART est un catalyseur d'expériences artistiques et culturelles francophones, qui contribueront de manière positive au développement de l'identité culturelle de l'élève ainsi qu'à son sentiment d'appartenance à la communauté », affirme Marie-Christine Morin, directrice générale de la FCCF.

Les organismes intéressés doivent soumettre leur demande de financement par le biais d'une plateforme en ligne conviviale. Cette <u>vidéo</u> les guide dans un processus de demande qui se veut simple, agile et efficace. La date limite pour soumettre une demande pour une activité prévue pendant l'année scolaire 2019-2020 est le **14 février 2020**. Pour en apprendre davantage sur le programme, consultez monpassepart.ca.

Le 25 septembre 2018, la FCCF était officiellement mandatée par le ministère du Patrimoine canadien pour être la tierce partie responsable de l'implantation et de la livraison d'un programme de microfinancement au sein de la francophonie canadienne. Cette initiative découle du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir.



De mars à juillet 2019, des rencontres ont eu lieu dans chaque province et territoire, sans exception, afin de mettre en œuvre une stratégie de consultation des partenaires clés des milieux éducatif, communautaire, artistique, culturel et de la jeunesse. Plus de 35 000 km ont été parcourus, pour une cinquantaine de rencontres avec plus de 300 partenaires clés. Forte de sa démarche, la FCCF est fière d'amorcer aujourd'hui le processus de demandes pour l'octroi de microsubventions PassepART.

Fondée en 1977, la FCCF est un organisme national sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadienne et d'agir en tant que porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne.

- 30 -

Renseignements

Marie-Ève Laramée-Gauvreau Gestionnaire, programme PassepART

Tél.: 613 241-8770, poste 23 / passepart@fccf.ca



Financé par le gouvernement du Canada

